

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*

Le 30 mai 2024 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 mai 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1<sup>er</sup> adjoint.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :**

G. MARY, P. LEMARCHAND, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, D. LELUBEZ, F. NAGA, C. VANHECKE, A. CAPART, G. GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER et V. LEROY.

**Pouvoirs :**

F. BRISSET donne procuration à G. MARY  
K. MELIN donne procuration à G. GOURDEL  
V. DALBIN donne procuration à A. LEBOULANGER  
C. LERÉVÉREND donne procuration à D. LELUBEZ  
B. MARTEL donne procuration à P. LEMARCHAND

**Absents excusés :**

A. LEDANOIS, A. VAGNER et F.LANGRENEZ

**Secrétaire de séance :** A.LEBOULANGER

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : DEMANDES  
COMPLÉMENTAIRES**

Exposé

Par délibération 24.D.020 du 3 avril 2024, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024, des demandes supplémentaires et complémentaires ont été demandées :

- Ball trap : 450 €
- ECRS : 6 500 €
- Judo : 500 € (compétition d'une judokate)
- Canton Jeunes : 2 500 €
- Sport Twirl : 6 000 €
- Hague en musique : 4 000 €
- ROC : 5 000 € (sécurité du festival mi année)
- Cyclo cross : 18 400 € (installation d'un ponton)
- Radio-Flam 4 500 €

Soit un total de 47 850 €

Délibération

*Vu la délibération 24.D.0020 du 3 avril 2024,  
Vu les demandes faites par les différentes associations,  
Vu l'étude des dossier et l'avis favorable des commissions enfance-jeunesse et des finances,*

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

16	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
16	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

✓ D'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Ball trap :	450 €
ECRS :	6 500 €
Judo :	500 € (compétition d'une judokate)
Canton Jeunes :	2 500 €
Sport Twirl :	6 000 €
Hague en musique :	4 000 €
ROC :	5 000 € (sécurité du festival mi année)
Cyclo cross :	18 400 € (installation d'un ponton)
Radio-Flam	4 500 € (changement de véhicule)

- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024,
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le secrétaire de séance



A.LEBOULANGER

Pour Le Maire empêché,



G.MARY

